

TOUTES VOS HABIT



La ville à votre rythme

La chancellerie reconnaît l'insalubrité du dépôt du TGI à Paris

LEMONDE.FR | 29.05.09 | 10h36 • Mis à jour le 29.05.09 | 11h40

Après plusieurs mois de polémique, d'accusations et de rapports dénonçant les conditions de détention au dépôt du tribunal de grande instance de Paris, le ministère de la justice a finalement annoncé, jeudi 28 mai, qu'il allait débloquer "en urgence" une enveloppe d'un million d'euros pour rénover des locaux décrits comme des "geôles" par ceux qui ont pu les visiter.

L'élément déclencheur, même si la chancellerie s'en défend, aura finalement été l'annulation de trois procédures de comparution immédiate par la 23^e chambre correctionnelle, jeudi, au motif que les conditions de détention des prévenus n'étaient pas conformes à la Convention européenne des droits de l'homme. Les trois prévenus en question ont donc pu ressortir libres du tribunal, même si le parquet devrait vraisemblablement engager de nouvelles poursuites.

Auparavant, plusieurs magistrats s'étaient élevés contre les conditions de détention dans les sous-sols du TGI de Paris. Après une visite en février, les jeunes avocats de la Conférence des avocats du barreau parisien avaient adressé [un rapport](#) au vitriol à leur hiérarchie, décrivant en détail les conditions de vie insalubres dans le dépôt : prévenus entassés dans des cellules exiguës, conditions d'hygiène déplorables, impossibilité de tout type de repos, bref des conditions "inhumaines" alors que les personnes doivent, en théorie, préparer leur défense avant une comparution.

Depuis, et avec le soutien du bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel, les avocats de la Conférence ont systématiquement plaidé l'annulation de la procédure en comparution immédiate pour attirer l'attention des hautes sphères judiciaires sur la situation sanitaire du TGI. C'est chose faite depuis jeudi. "Cette décision est la démonstration exacte que (...) la justice peut, quand elle le veut, faire bouger les pouvoirs publics", se réjouit M^e Pierre de Nayves, l'un des avocats à l'origine de la contestation.

CONDITIONS "INDIGNES" À BOBIGNY ET CRÉTEIL

Pour M^e Matthieu Brochier, secrétaire de la Conférence, le rapport de forces a changé après que le juge Pascal Gand, chargé de vérifier les affirmations des avocats par sa hiérarchie, a rendu un rapport aux conclusions similaires, jeudi. "Ça a été déterminant", assure-t-il. Le député socialiste André Vallini s'était également rendu sur les lieux, mercredi, et là encore ses impressions corroboraient celles des avocats. Sur [France Info](#), l' élu a ensuite annoncé qu'il demandait à la Commission des lois de l'Assemblée d'interpeller le plus rapidement possible le gouvernement.

A la chancellerie, on assure que l'enveloppe pour la rénovation du dépôt, dès le mois de juillet, n'a rien à voir avec les décisions judiciaires prononcées jeudi et qu'elle était prévue de longue date. Si les avocats de la Conférence peuvent se féliciter que leur combat ait porté ses fruits, le Syndicat de la magistrature (SM) rappelle que la situation du TGI de Paris n'est pas unique en France. Des cas similaires, voire plus inquiétants, existent au tribunal de Bobigny, où "le contrôleur général des lieux de privation de liberté a constaté des conditions d'hygiène 'indignes'" en octobre 2008, ou au TGI de Créteil, où des procédures "ont déjà été annulées et les locaux fermés" après un [rapport](#) du SM.

